

- de Quebec avec l'agrement de leurs parents respectifs 41
- M. ont été présents & témoins Jean Bourque, Louis Surete
 élève du Prêtre, Pierre Bourque Remi Pottier Augustin
 Duon & plusieurs autres personnes de l'endroit parents
 & amis des époux Louis Surette Sigogne
 Le treize Octobre mil huit cents trente cinq après trois pu-
 blications de Mariage faites au Prône de la Messe Paroissiale
 dans l'église de S^{te} Anne les trois Dimanches qui précèdent
 immédiatement la date des présentes entre Dominique d'Entre-
 mont fils majeur de Charles Célestin d'Entremont & de Marie
 Boudreau de St Pierre de Poumkou d'une part & entre Anne
 Catherine D'Entremont & de Marie Boudreau fille majeure de
 M Hilaire D'Entremont & d'Anne Pottier aussi de S^t Pierre de
 D'Entremont Poumkou d'autre part sans qu'il se soit rencontré aucun
 & obstacle opposition ou empêchement quelconque excepté
 Anne l'empêchement de consanguinité au 3^e degré pur duquel
 Catherine empêchement dispense est accordée de la part & par l'auto-
 D'Entremont rité des Supérieurs légitimes Servatis Servandis Je Prêtre sous-
 33 signé ai reçu le consentement de Mariage des dites parties
 & leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selon
 les rites & cérémonies de l'église Catholique telles qu'elles
 sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec l'agrement
 de leur parents respectifs ont été présents & témoins au-
 gustin Duon, Silvain Pottier, Jean Babin, Joseph Jo-
 sué Pottier & plusieurs autres personnes de l'endroit
 parents & amis des époux Sigogne
 Le treize Octobre mil huit cents trente Cinq après trois
 publications de Bans de Mariage faites au Prône de la
 Messe Paroissiale dans l'église de S^{te} Anne les trois Di-
 manches qui précèdent immédiatement la date du pré-
 sentes entre Cyrille Casimir Duon fils majeur de Paul
 Duon & de Victoire Boudreau de S^t Pierre de Poum-
 kou d'une part & entre Marie Elizabeth d'Entremont
 M. fille majeure d'Hilaire D'Entremont & d'Anne Pottier
 Cyrille Casimir aussi de S^t Pierre de Poumkou d'autre part. Sans
 Duon qu'il se soit rencontré aucun obstacle, opposition ou em-
 & pêchement quelconque excepté l'empêchement de consanguini-
 Marie tés au 3^e degré pur duquel empêchement dispense
 Elizabeth leur est accordée de la part & par l'autorité des Supérieurs
 d'Entremont légitimes, Je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel consente-
 34 ment de Mariage des dites parties & leur ai ensuite con-
 feré la Bénédiction nuptiale selon les rites & cérémonies
 de l'église Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le
 rituel de Quebec, avec l'agrement de leurs parents respec-
 tifs ont été présents & témoins Augustin Duon oncle de l'époux
 Jean Babin, Pierre Bourque Paul François Surete & plu-
 sieurs autres personnes de l'endroit Parents & amis des époux
 M. Le treize Octobre mil huit cents trente cinq après trois Sigogne
 Anselme publications de Bans de Mariage faites au Prône de la Messe
 Sulpice Paroissiale dans l'église de Ste Anne les trois Dimanches qui préce-
 dent immédiatement la date des présentes entre Anselme Sulpice
 D'Entremont fils Majeur d'Hilaire D'Entremont & d'Anne Pot-